

TARIFS DE LA FORMATION :

Frais d'Inscription	50,00 €
Frais pédagogiques :	
- Formation Spécifique : en Centre (7,5 € x 615 H.)	4 612,50 €
en Entreprise (1,75 € x 546 H.)	955,50€
Total	5668,00 €

- PSC1 (Réalizable avant les tests par nos Moniteurs PAE1)60,00 €

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIERES :

Pour les salariés :

- le Congé Individuel de Formation (s'adresser à l'employeur)
- les Conventions de Conversion (voir ANPE)

Pour les Contrats Emplois-Formation :

- le Contrat de Professionnalisation (voir DDTEFP)
- le Contrat d'Apprentissage (voir la DDTEFP)

Pour les Contrats subventionnés :

- le Crédit de Formation Individualisé (voir ANPE)
- le Contrat d'Avenir (voir ANPE)
- le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (voir ANPE)

Pour les demandeurs d'emploi (inscrits à l'ANPE) :

- A. R. E. F.
- S.I.F.E. (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi)
- Aide de la région Lorraine (nous consulter)

Pour les sportifs licenciés dans un club :

- aide directe par votre club (Uni formation ...)

Chacun de ces dispositifs s'adresse à des stagiaires qui remplissent les conditions particulières définies par les structures référencées ci-dessus. Néanmoins la réussite aux tests de sélection est indispensable pour prétendre au bénéfice d'une de ces aides.



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité

« Activités Gymniques de la Forme et de la Force »

Formation 2015/16



↵ **NIVEAU Général** : Le BPJEPS est un diplôme de niveau IV

↵ **CONDITIONS D'ACCES** :

- Être âgé(e) de 18 ans à la fin de Préformation
- Etre titulaire du PSC1
- Niveau de pratique sportive et expérience de l'animation conseillée
- Être apte médicalement (cf. *certificat médical*)
- Satisfaire aux épreuves de sélection
- Avoir un plan de financement au plus tard le jour de la rentrée

↵ **CALENDRIER et Limite d'Inscription** :

- Limite d'inscription : le 22 Septembre 2015
- **SELECTION** : le 22 Octobre 2015 à METZ
- **FORMATION** : du 28/10/2015 au 21/07/2016

↵ **PLACES ouvertes à la Formation** : une 20^{aine}

En dessous du seuil minimum de 8 candidats, la formation ne pourra pas être mise en œuvre.

↵ **DUREE de la Formation** : 1 169^e Heures

dont : 623 H. en centre
546 H. en entreprise

↵ **LIEUX de la Formation** :

- METZ Arènes – Bon Pasteur – L'Estudio

↵ **CONTENU** (*identification des domaines de formation*)

- **Exigences préalable à la mise en situation pédagogique**
- **UC1** : Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- **UC2** : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- **UC3** : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation
- **UC4** : EC de participer au fonctionnement de la structure
- **UC5** : EC de préparer une action d'animation dans le cadre «activités gymniques, de la forme et de la force
- **UC6** : EC d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des « activités gymniques, de la forme et de la force
- **UC7** : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le domaine de la mention choisie
- **UC8** : EC de conduire une action éducative dans les activités liées à la mention choisie
- **UC9** : Maîtriser les outils ou techniques des activités liées à la mention choisie.
- **UC10** : EC d'élaborer un projet sportif avec une problématique sport/santé dans le secteur des Activités Gymnique de la Forme et de la Force

• **Stages Pédagogiques en Situation** :

La formation prévoit un stage de 546 Heures en milieu professionnel.

↵ **ENCADREMENT** :

La formation est assurée par les professionnels des AGFF, éducateurs sportifs, employeurs.

Directeur: Thierry CHARREIRE (tcharreire@bbox.fr)

↵ **OBJECTIFS** :

La formation. doit préparer le stagiaire aux exigences de l'exercice professionnel du métier d'animateur sportif d'activités gymnique et de la force et de son évolution.

Le cursus de formation doit permettre au candidat d'appréhender la diversité des compétences professionnelles, de s'adapter aux évolutions de la demande sociale et de préparer sa carrière professionnelle.